

Remboursement de location de terrain

Par amnesia, le 06/04/2008 à 15:00

bonjour

Je possède un mobilhome, il est emplacer dans un camping où je paie une location à l'année de 1260€ pour le terrain. J'ai vendu mon mobilhome et cette année j'ai payer la location annuelle en trois fois, 2 chèques sont déjà encaisser et il me reste un chèque qui sera debiter le 1 juin je voulais savoir si le dernier chèque je pouvais le réclamer sachant que je venderai le mobilhome le 9 avril et que les personnes qui rachètent le mobilhome payeront aussi leur location

Merci